

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-TROIS MARS,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Alima TAHIRI, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUL.

**OBJET : Finances - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.2311-5 et R2311-13, indiquent que le Conseil d'Administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au Budget Primitif suivant, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Ces inscriptions au Budget Primitif doivent être justifiées par la production, en annexe de la délibération, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel. Cette fiche ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne soit du compte de gestion, s'il est arrêté à cette date, soit d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.

S'agissant de ces résultats qui restent provisoires au moment du vote du budget, il est précisé que si le Compte Administratif définitif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil d'Administration procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant la fiche du résultat prévisionnel de l'exercice 2020 jointe en annexe de la délibération et visée par Madame la Trésorière de la Trésorerie Principale Angers Municipale, je vous propose de reprendre au Budget Primitif 2021 les résultats 2020 estimés pour le budget principal et les budgets annexes du CCAS, à l'exception des résultats des budgets de l'EHPAD.

S'agissant des EHPAD, le budget annexe des EHPAD répond désormais aux obligations du cadre comptable de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). A ce titre, l'équilibre strict des recettes et des dépenses budgétées pour les autres activités du CCAS, ne s'applique pas pour l'EHPAD. Le résultat antérieur reporté ne relève plus des crédits budgétaires. Il n'est plus inscrit au Budget Primitif de l'EHPAD. Il reste cependant enregistré dans la comptabilité tenue par le comptable public.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration reprend, à l'unanimité, les résultats estimés de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021 pour le Budget Principal et les budgets annexes des 7 résidences autonomie, du CLIC et du Service Soutien à Domicile, présentés dans le tableau en pièce jointe.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,  
Présidente déléguée



# ANNEXE A LA DELIBERATION DE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

## Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2020

Cette fiche est établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public. Elle est réalisée sur la base des balances comptables et du tableau des résultats de l'exécution des budgets 2020 indiquant les restes à réaliser au 31 décembre 2020. Les résultats de l'exercice 2020 feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2021 du budget principal, des Résidences Autonomie (RA), du CLIC et du service Soutien à Domicile (SSAD).

	SECTION DE FONCTIONNEMENT											Total hors budget annexe EHPAD
	CCAS Angers Budget Principal	CCAS BA RA Belle Beille	CCAS BA RA Bellefontaine	CCAS BA RA Bordillon	CCAS BA CLIC	CCAS BA RA Justices	CCAS BA RA Monplaisir	CCAS BA RA Roseraie	CCAS BA RA Saint Michel	CCAS BA SSAD		
Recettes 2020 (A)	16 773 286,86	708 736,00	850 278,91	1 084 905,99	320 012,39	893 769,62	1 522 955,69	1 427 463,51	873 619,47	5 618 370,61		30 073 399,05
Dépenses 2020 (B)	18 278 480,91	708 736,00	850 278,91	1 084 905,99	320 012,39	946 917,73	1 522 955,69	1 427 463,51	913 472,46	5 618 370,61		31 671 594,20
Résultats de l'exercice 2020 (A-B)	-1 505 194,05	0,00	0,00	0,00	0,00	-53 148,11	0,00	0,00	-39 852,99	0,00		-1 598 195,15
Résultat antérieur reportés	4 740 988,11	0,00				58 712,42	0,00	0,00	157 658,81	0,00		4 957 359,34
Résultats de clôture	3 235 794,06	0,00	0,00	0,00	0,00	5 564,31	0,00	0,00	117 805,82	0,00		3 359 164,19

	SECTION D'INVESTISSEMENT											Total hors budget annexe EHPAD
	CCAS Angers Budget Principal	CCAS BA Belle Beille	CCAS BA Bellefontaine	CCAS BA Bordillon	CCAS BA CLIC	CCAS BA Justices	CCAS BA Monplaisir	CCAS BA Roseraie	CCAS BA Saint Michel	CCAS BA SSAD		
Recettes 2020 (A)	1 091 651,75	55 184,68	404 393,76	93 158,79	4 710,30	81 900,62	37 047,18	53 975,40	66 492,87	38 674,02		1 927 189,37
Dépenses 2020 (B)	784 143,79	69 740,69	404 393,76	93 158,79	8 603,89	71 379,36	44 290,16	31 251,52	57 962,30	38 674,02		1 603 598,28
Résultats de l'exercice 2020 (A-B)	307 507,96	-14 556,01	0,00	0,00	-3 893,59	10 521,26	-7 242,98	22 723,88	8 530,57	0,00		323 591,09
Résultats antérieurs reportés	1 221 512,46	14 556,01	0,00	0,00	3 893,59	0,00	7 242,98	19 161,59		0,00		1 266 366,63
Résultats de clôture	1 529 020,42	0,00	0,00	0,00	0,00	10 521,26		41 885,47	8 530,57	0,00		1 589 957,72

Angers, le 10 mars 2021  
L'ordonnateur  
Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée du CCAS

Trésorerie Angers Municipale  
Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS  
Chef de service comptable